ABANDON DES 2 JOURS DE CARENCE SUPPLEMENTAIRES, OUI MAIS...

Le gouvernement BAYROU a décidé d'abandonner l'idée d'ajouter deux jours de carence pour les agents de la Fonction Publique en arrêt maladie, une mesure qui parait très bien, à première vue, mais en réalité, c'est le gouvernement qui sort gagnant !

En effet, le gouvernement n'a pas abandonné l'idée de diminuer la rémunération de 10% à chaque jour d'arrêt maladie (après un jour de carence) alors qu'actuellement, les agents de la Fonction publique sont rémunérés à 100 % pendant leurs arrêts maladie de moins de trois mois (après un jour de carence).
Inutile d'être fort en maths pour voir que c'est de la carence déguisée qui n'a que pour objectif : une économie d'environ 900 millions d'euros.
C'est la double peine pour les agents qui se retrouvent malades et sanctionnés par une baisse de rémunération.

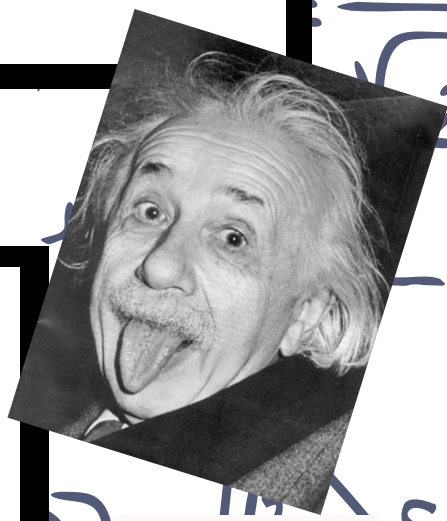

Face à ce mépris, **FORCE-OUVRIERE** répond : ça suffit !

FORCE-OUVRIERE refuse de subir cette politique de destruction.

NON à une indemnisation des arrêts maladie au rabais !
NON à la casse de notre pouvoir d'achat !

OUI à une fonction publique respectée et soutenue !

SNPASS FO

Une secrétaire administrative au 6e échelon de la classe normale perçoit un traitement mensuel brut de 1900,19€ Elle est en arrêt maladie pendant 15 jours. Elle touche une IFSE de 700€ brut par mois.*

Actuellement

1 jour de carence = -63,34€ sur le traitement et -23€ environ sur l'IFSE soit -86€ brut

Prévisions Bayrou pour 2025 :

1 jour de carence = -63,34€ sur le traitement et -23€ environ sur l'IFSE soit -86€ brut

Rémunération à 90% du 2e au 15e jours d'arrêt = -8,67€ par jours soit -121,34€ brut sur les 14 jours

Soit une perte totale de 207,34€
soit presque 2 jours 1/2 de carence !

Après un jour de carence...

10x

1 x -10% = -10%
2 x -10% = -20%
3 x -10% = -30%
4 x -10% = -40%
5 x -10% = -50%
6 x -10% = -60%
7 x -10% = -70%
8 x -10% = -80%
9 x -10% = -90%
10 x -10% = -100%

= 1 jour de carence !

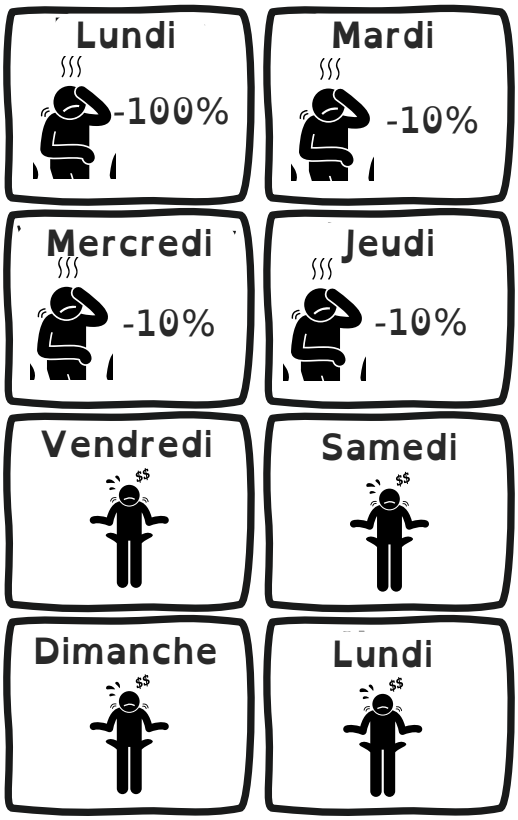

Un attaché au 1er échelon de la hors classe perçoit un traitement mensuel brut de 3249€ Il est en arrêt maladie 2 fois 6 jours. Il perçoit une IFSE de 1000€ brut par mois.

Actuellement

1 jour de carence = -108,30€ sur le traitement et -33,33€ environ sur l'IFSE soit -141,63€ brut

Prévisions Bayrou pour 2025 :

2 jours de carence = -216,60€ sur le traitement et -66,66€ environ sur l'IFSE soit -283,20€ brut

Rémunération à 90% pour 2 fois 5 jours d'arrêt = -14,16€ par jour soit -141,63€ brut pour les 10 jours

Soit une perte totale de 424,83€
soit 3 jours de carence

*IFSE : Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise